

Porteurs de stimulateurs et de défibrillateurs cardiaques

Portez toujours sur vous l'adresse et le numéro de téléphone de votre cardiologue, ainsi que ceux du centre dans lequel votre appareil a été implanté et/ou une surveillance semestrielle est indispensable (usure des piles).

Certains examens ou traitements médicaux ne sont pas possibles :

- › Imagerie par résonance magnétique nucléaire (IRM), le scanner, lui, est autorisé.
- › Diathermie (électrostimulation musculaire possible sauf région pectorale).
- › Radiothérapie (autorisée mais avec protection du boîtier).

Certaines précautions sont à prendre :

- › Vis-à-vis des appareils électriques : évitez la proximité avec les plaques à induction, avec les appareils de soudure électrique.
- › Les détecteurs de métaux dans les aéroports ou les postes de sécurité n'influent a priori pas sur le bon fonctionnement des défibrillateurs. Montrez cependant votre carte de porteur et vous serez contrôlés d'une autre façon.
- › Le dispositif antivol des magasins influe rarement sur le bon fonctionnement d'un stimulateur. Respectez néanmoins les règles suivantes : passez rapidement sans vous attarder à proximité de ces systèmes, ne vous appuyez pas sur les systèmes de détection antivol.
- › Les interférences avec les téléphones mobiles sont exceptionnelles. Il est néanmoins recommandé d'utiliser l'oreille opposée au site d'implantation du stimulateur ou défibrillateur et de ne pas ranger votre téléphone à moins de 15 cm de cette prothèse (ne laissez pas votre téléphone portable allumé dans une poche de poitrine).

Patients porteurs de défibrillateurs implantables :

- › Si vous ressentez subitement des palpitations, l'impression que vous allez vous trouver mal, cherchez un endroit pour vous asseoir, vous allonger et demandez de l'aide. En cas de déclenchement du défibrillateur (choc électrique, appelez immédiatement le médecin du centre qui vous suit, en particulier si vous n'avez pas ressenti les symptômes d'une arythmie afin qu'il vérifie si le réglage de l'appareil est correct).
- › Si les malaises persistent (palpitations, vertiges, impression de perte de connaissance imminente) en dépit de chocs, vous devez vous faire emmener d'urgence dans un hôpital.
- › Informez tous les médecins que vous consultez que vous portez un défibrillateur automatique implantable.
- › Consultez le centre de cardiologie où votre défibrillateur a été implanté de façon régulière et aux dates prévues afin de le vérifier périodiquement.